



STATIONNEMENT DES MISSIONS, DES FÉDÉRATIONS ET DE *SPORTSQUÉBEC*

CONTEXTE

Le Comité organisateur est responsable de la gestion des aires de stationnement disponibles sur chacun des sites.

OBJECTIF DE LA PROCÉDURE

Assurer la disponibilité d'espaces de stationnement pour permettre aux missions et aux fédérations, un accès rapide et efficace à la salle des missions et aux sites de compétition.

MODALITÉS DU STATIONNEMENT PENDANT LA FINALE

Le Comité organisateur a la responsabilité d'implanter un système de permis de stationnement.

Les cartes de stationnement seront émises par le Comité organisateur et seront remises aux chefs de délégation, aux représentants techniques des fédérations et à **SPORTSQUÉBEC**, dès leur arrivée.

À la Centrale administrative, dans le stationnement le plus près de la salle des missions, le Comité organisateur devra contrôler l'accès et devra réserver :

- ↳ Trois (3) emplacements par missions,
- ↳ Deux (2) emplacements par fédération,
- ↳ Huit (8) emplacements pour **SPORTSQUÉBEC**.

Sur chaque site de compétition, des emplacements de stationnement réservés seront accessibles aux missions et aux fédérations concernées.

- ❖ Les conducteurs devront présenter cette carte pour avoir accès aux stationnements réservés.